

ARRÊTÉ D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de SAINT-THURIEN,
Vu l'article L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la demande en date du 2 avril 2025 par laquelle la société DEBELEC dont le siège social est situé 2682 Boulevard François Xavier Fafeur 11000 CARCASSONNE sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public à proximité du 7 Place du Centre à SAINT-THURIEN en vue d'effectuer des travaux de terrassement pour ENEDIS (encastrement d'un coffret dans la façade de l'immeuble),

ARRÊTE

Article 1 :

La société DEBELEC dont le siège social est situé 2682 Boulevard François Xavier Fafeur 11000 CARCASSONNE est autorisée à occuper temporairement le domaine public devant l'immeuble situé 7 Place du Centre à SAINT-THURIEN en vue d'effectuer des travaux de terrassement pour ENEDIS à compter du 18 avril 2025 et pendant toute la durée des travaux.

Article 2 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Elle est personnelle et inaccessible.

Article 3 :

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 :

Le demandeur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en la matière. La signalisation du chantier est à la charge de la société.

Article 5 :

La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 :

Le Maire de SAINT-THURIEN et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROSPORDEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à SAINT-THURIEN, le 10 avril 2025

Le Maire,

Christine KERDRAON.

